Page 4 f.

CHANGEMENTS DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

Suivant acte reçu par **Maître Sébastien FERNANDES, Notaire** au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée **«NÉNERT NOTAIRES»**, CRPCEN 75064, le 15 juillet 2026, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE :

1°/ **Monsieur Pascal Marc WOITIER**, Conseiller Direction en cabinet de conseil, époux de Madame Nathalie Andrée COLARD, demeurant à ARPAJON (91290) 23 Avenue Aristide Briand.

Né à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) le 19 juillet 1960.

Marié à la mairie de PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 24 novembre 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

ET :

2°/ **Madame Nathalie Andrée COLARD**, Sans profession, épouse de Monsieur Pascal Marc WOITIER, demeurant à ARPAJON (91290) 23 Avenue Aristide Briand.

Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 4 février 1966.

Mariée à la mairie de PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 24 novembre 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AVIS D'ENQUÊTES

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

préalables à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la rue des Clozeaux à Saint-Germain-lès-Arpajon et à la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation de celui-ci présenté par la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon

Enquêtes du lundi 2 novembre (8h30) au vendredi 20 novembre 2026 (16h30) soit 19 jours

(arrêté n°2026.PREF/DCPPAT/BUPPE/254 du 8 septembre 2026)

Objet : le projet porté par la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon prévoit l'élargissement de la rue des Clozeaux, la réfection de la chaussée et des trottoirs afin de permettre une circulation sécurisée des piétons et des véhicules.

Consultation du dossier : le dossier d'enquêtes (DUP et parcellaire) et les registres d'enquêtes seront à la disposition du public au centre technique municipal de la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon situé 2, rue du Stade, pendant toute la durée des enquêtes, aux heures normales d'ouverture au public :

• lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

• jeudi de 8h30 à 12h

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement

Monsieur Brice DEVRIÈRE, retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Versailles. Il sera remplacé par Monsieur Jacques PLACE, ingénieur en chef dans la fonction publique territoriale en retraite, commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement.

Permanences du commissaire enquêteur, au centre technique municipal de la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon situé 2, rue du Stade :

- jeudi 5 novembre 2026 de 9h à 12h

- mardi 10 novembre 2026 de 13h30 à 16h30

- lundi 16 novembre 2026 de 9h à 12h

- vendredi 20 novembre 2026 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public pourront être soit :

• consignées sur les registres d'enquêtes mis à disposition au centre technique municipal de la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon situé 2, rue du Stade,

• reçues par écrit ou oral par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,

• adressées par courrier en mairie (3 rue René Dècle), à l'attention du commissaire enquêteur, avant la clôture des enquêtes pour être annexées au registre papier,

• transmises par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 20 novembre 2026 avant 16h30 :

pref-dup@essonne.gouv.fr

Résultat : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne et à la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon.

Décision : le projet sera déclaré ou non d'utilité publique par décision de la Préfète de l'Essonne au plus tard un an après la clôture des enquêtes.

PREFET DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise dans les communes concernées situées dans les départements de l'Essonne et des Yvelines

ENQUÊTE du 9 novembre au 11 décembre 2026 inclus

(arrêté inter-préfectoral n° 2026.PREF/DCPPAT/BUPPE/267 du 5 octobre 2026)

OBJET : Projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise sur le territoire des communes suivantes :

- **en Essonne** : Arpajon, Breuillet, Briis-Sous-Forges, Bruyères-Le-Châtel, Courson-Monteloup, Fontenay-Les-Briis, Forges-Les-Bains, Janvry, Le Val-Saint-Germain, Limours, Ollainville, Pecqueuse, Saint-Cyr-Sous-Dourdan, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse.

- **dans les Yvelines** : Longvilliers, Saint-Arnoult-en-Yvelines.

INFORMATIONS : auprès de l'autorité responsable du projet, par mail à l'adresse suivante : ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr

CONSULTATION DU DOSSIER :

- dans les 17 mairies ci-dessous, pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

ESSONNE

ARPAJON - service urbanisme - centre technique municipal 4 rue des Près, du lundi au vendredi : 8h45-12h30.

BREUILLET - 42 Grande Rue, lundi, mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h, mardi, vendredi : 8h30-12h30, jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-19h. samedi : 9h00-12h

BRIIS-SOUS-FORGES - Place de la Libération, lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h mardi, jeudi : 9h-12h, samedi : 9h-12h

BRUYERES-LE-CHATEL - 2 rue des Vigneslundi, mardi : 14h-17h, mercredi : 10h-13h, jeudi : 16h-20h, vendredi : 10h-13h

COURSON-MONTELOUP - Place des tilleuls, lundi, mardi et jeudi : 16h-18h, Vendredi : 15h -17h, Samedi : 9h-11h45 semaines impaires, Mercredi : 9h-11h45 semaines paires

FONTENAY-LES-BRIIS - 1 Place de la Mairie, lundi : 15h-17h30, mardi, jeudi, vendredi : 8H30-12H et 13H30 17H30, mercredi : 8H30-12H, les samedis 14 et 28 novembre : 8H30-12H

FORGES-LES-BAINS - Service urbanisme - 9 Rue du Docteur Babin, lundi - mercredi - jeudi - vendredi de 9h-12h et 13h30 - 17h30. Ouverture tous les samedis de 9h - 12h

JANVRY - Rue des Genévriers, lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h - 19h, mercredi : 9h-12h

LE VAL-SAINT-GERMAIN - 93 bis rue du village, mardi, jeudi, vendredi. samedi : 9h -12h.

LIMOURS - Centre Technique Municipal /Service Urbanisme 12, rue de l'Aérotrain, du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

OLLAINVILLE - 2 Rue de la Mairie, lundi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h-17h, mardi : 8h30-12h et 16h-20h, mercredi : 8h30-12h. samedi : 8h30-12h

PECQUEUSE - 12 grande rue, lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 14h-18h

SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN - 1 route de Paris, du lundi au samedi : 9h-12h

SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE - 5 rue de Bouguignette, lundi, jeudi : 15H - 17H30, mardi : 8h - 19H, mercredi : 8h30 - 17H30, vendredi : 15H-17H, Samedi 21 novembre : 9H - 12H, Samedi 5 décembre : 9H - 12H

VAUGRIGNEUSE - 1 rue Héroard, mardi et jeudi : 13h30-18h. 2e et 4e samedi du mois : 9h-12h

YVELINES

LONGVILLIERS - 4 route de Rochefort, lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-19h vendredi : 9h-14h.

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES - Place du Jeu de Paume, lundi : 13h30-18h, mardi et jeudi : 8h30-12h30 et 15h30-17h30, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30, samedi : 8h30-12h30

- sur les sites internet des services de l'État en Essonne : **essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/PPRI et dans les Yvelines : yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Enquetes-2026**

Un poste informatique dédié sera accessible au public à la préfecture de l'Essonne, DCPPAT/BUPPE, du lundi au vendredi de 9h à 16h.

OBSERVATIONS DU PUBLIC : elles pourront être soit :

• déposées dans les **registres d'enquête** en format papier ouverts dans les mairies listées ci-dessus

• déposées par voie électronique, sur le **registre dématérialisé** accessible via les sites internet des services de l'État mentionnés ci-dessus

• adressées à l'attention du Président de la commission d'enquête :

- par courrier envoyé au siège de l'enquête : Préfecture de l'Essonne - DCPPAT - BUPPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **pref-ppri@essonne.gouv.fr**

• reçues, de manière écrite ou orale, par l'un des membres de la commission d'enquête aux jours et heures de permanence fixés ci-dessous

Les observations du public transmises par voie postale seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

COMMISSION D'ENQUÊTE ET PERMANENCES :

Président : M. Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, ingénieur hydrogéologue de formation, proviseur en retraite

- titulaires : M. Xavier GIVELET, haut fonctionnaire en retraite, et M. Jean-Noël THUILLART, ingénieur chimiste en retraite.

- suppléants : M. Joël RIVAULT, M. Henri MYDLARZ et Mme Sophia ABOUKINANE ACKER.

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par M. Xavier GIVELET et, si ce dernier est également empêché, par M. Jean-Noël THUILLART. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Joël RIVAULT.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public dans les mairies suivantes aux dates et heures précisées ci-dessous :

Essonne :

Arpajon : Jeudi 12 novembre : 9h-12h

Breuillet : Samedi 21 novembre : 9h-12h

Briis-sous-Forges : Samedi 21 novembre : 9h-12h

Bruyères-le-Chatel : Vendredi 13 novembre : 10h-13h

Courson-Monteloup : Mardi 17 novembre : 16h-18h

Fontenay-les-Briis : Mercredi 18 novembre : 9h-12h

Forges-les-Bains : Samedi 28 novembre : 9h-12h

Le Val-Saint-Germain : Samedi 28 novembre : 9h-12h

Limours : Vendredi 4 décembre : 14h-17h

Ollainville : Vendredi 4 décembre : 17h-20h

Saint-Cyr-sous-Dourdan : Samedi 5 décembre : 9h-12h

Saint-Maurice-Montcouronne : Mardi 8 décembre : 14h-17h

Vaugrigneuse : Vendredi 13 novembre : 14h-17h

Yvelines :

Saint-Arnoult-en-Yvelines : Samedi 5 décembre : 9h-12h

AUDITION DES MAIRES : Les maires des communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer seront entendus par la commission d'enquête une fois consigné aux registres d'enquête l'avis des conseils municipaux.

RAPPORT : Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables dans les communes concernées, à la Préfecture de l'Essonne et sur les sites internet des services de l'État en Essonne et dans les Yvelines.

DECISIONS : A l'issue de la procédure, les préfets de l'Essonne et des Yvelines approuveront ou refuseront le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Rémarde et de ses affluents.

Varennes Jarcy

COMMUNE DE VARENNES JARCY

AVIS AU PUBLIC
Enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal

Par délibération du 23 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension du cimetière communal.

Par arrêté n° 95 du 9 octobre 2026, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal. A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné M. Xavier GIVELET en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Joël EYMARD en qualité commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, du **jeudi 12 novembre 9h au vendredi 27 novembre - 12h30, soit pendant 15,5 jours**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors des permanences suivantes :

- Samedi 14 novembre 2026 de 9h à 12h30

- Vendredi 27 novembre 2026 de 9h a 12h30

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur papier ou support numérique (ordinateur à disposition du public) en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture :

• Les lundis, mardis, vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

• Les mercredis, jeudis, samedis de 9h à 12h30 ;

- Sur le site officiel de la commune (https://www.varennesjarcy.fr) ;

- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse internet suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/7575/

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés préalablement par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

- Par voie dématérialisée, sur le registre dématérialisé sécurisé via le site internet :

https://www.registre-dematerialise.fr/7575/

- Par mail transmis via l'adresse suivante : enquete-publique-7575@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ et donc visibles par tous ;

- Par voie postale : MAIRIE DE VARENNES-JARCY

Enquête publique EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Place ARISTIDE BRIAND - 91480 VARENNES-JARCY

- Auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public et consultables :

- Sur le registre d'enquête pour celles transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur ;

- Sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7575/. Pour celles transmises par voie électronique

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site de la commune www.varennesjarcy.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

EXTRAITS DE JUGEMENT

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé en date du 25 juin 2026, l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de : **Association BOOST'UP,** 75 avenue Serge Dassault, 91100 CORBEIL-ESSONNES.

Par jugement en date du **8 octobre 2026**,

Le Tribunal a désigné :

Me François Nicolas MANCEL, en qualité d'administrateur.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement en date du **8 octobre 2026**, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de : **Monsieur Christophe HENOU**, 6 rue du Bois du Cerf, 91450 ETIOLLES.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement en date du **8 octobre 2026**, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de : **Monsieur Teddy TESTU**, 40 allée Jean Rostand, 91000 EVRY-COURCOURONNES.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement en date du **8 octobre 2026**, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire sur conversion de la procédure de redressement judiciaire de : **Monsieur Hernord EXCELLENT,** 1 rue Terre Neuve - Mini Parc du Verger, 2ème étage gauche Bât. C, 91940 LES ULIS.

Le Tribunal a désigné :

M. GUENOUN, en qualité de Juge Commissaire.

Me LAURENT, en qualité de liquidateur.

La date de cessation des paiements a été fixée au **9 avril 2024**.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de **2 MOIS** à compter de la publication du BODACC du présent jugement.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement en date du **8 octobre 2026**, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire sur conversion de la procédure de redressement judiciaire de : **Association FACE CORBEIL ESSONNES,** 75 avenue Serge Dassault, 91100 CORBEIL-ESSONNES.

Le Tribunal a désigné :

M. GUENOUN, en qualité de Juge Commissaire.

Me LAURENT, en qualité de liquidateur.

La date de cessation des paiements a été fixée au **12 mars 2026**.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de **2 MOIS** à compter de la publication du BODACC du présent jugement.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

Chaque jeudi retrouvez nos pages d'annonces légales